



# Commune de Chavannes-de-Bogis

## MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00  
Fax 022 960 75 05  
greffe@chavannes-de-bogis.ch

### PREAVIS MUNICIPAL N° 5/19

#### Budget 2020

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### A. Préambule

Le budget de la commune pour l'exercice 2020 est annexé à ce préavis **pour approbation**.  
Celui-ci présente :

▪ Aux recettes	<b>CHF 7'844'973</b>
▪ Aux charges	<b>CHF 8'616'256</b>
soit un excédent de charges de	<b>(CHF 771'283)</b>

Ce résultat négatif est toutefois 'meilleur' que celui budgété pour 2019. Tout comme pour les deux précédents budgets, les acomptes demandés par le Canton pour la péréquation, la facture sociale et la réforme de la police sont plus élevés que s'ils étaient calculés sur les recettes fiscales réellement budgétées. Cas échéant, toutes choses égales par ailleurs et sur la base des éléments connus à ce jour, les charges péréquatives nettes devraient être plus faibles d'environ CHF 120'000.- que celles aujourd'hui facturées par le Canton pour 2020. Le déficit 'réel' serait dès lors d'environ CHF 650'000.--.

#### B. Commentaires

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
1. Admin. générale	-668'377	-631'433	-36'944	-589'095	-614'650

Autorités : Au vu de l'accroissement du volume de travail, deux nouveaux postes à temps partiel sont prévus dans le budget 2020 :

- Un(e) secrétaire adjoint(e) à 15% environ pour des remplacements lors d'absences de la secrétaire titulaire ;
- Un(e) technicien(ne) à mi-temps à compter du 2<sup>e</sup> semestre au plus tôt.

Transports publics : la participation aux déficits des transports publics est stable depuis 2018. Nous maintenons un montant de CHF 3'000.-- à titre de participation au coût de l'abonnement annuel TP pour nos habitants.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
<b>2. Finances</b>	<b>3'777'388</b>	<b>3'428'981</b>	<b>348'407</b>	<b>4'050'341</b>	<b>4'069'388</b>

Comme lors de l'établissement des budgets précédents, la Municipalité est restée prudente, en regard des chiffres des dernières années et, notamment, de la baisse des rentrées fiscales des entreprises.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales sont budgétés comme pour 2019. Une légère progression sur l'impôt sur la fortune est prévue, en ligne avec les comptes 2018.

La rétrocession sur l'impôt des frontaliers est en progression, basée sur les comptes 2018 et sur le montant déjà calculé pour 2019.

Les intérêts des dettes à court terme sont adaptés aux taux des emprunts actuels. Pour rappel, le montant annuel des remboursements de nos emprunts est de CHF 400'000.-- actuellement. Les emprunts au 31.12.2019 se monteront à CHF 5'140'000.--. Deux emprunts, pour un total de CHF 2'400'000.--, arriveront à échéance l'an prochain. La Commune dispose actuellement d'environ CHF 3'000'000.-- de trésorerie.

'Fonds de péréquation' : basé sur les comptes 2018, les acomptes 2020 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales.

Les amortissements 'obligatoires' ont été budgétés, conformément aux différents préavis déjà votés.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
<b>3. Dom.et bâtiments</b>	<b>-62'666</b>	<b>-65'407</b>	<b>2'741</b>	<b>64'354</b>	<b>34'859</b>

Terrains et forêts : rien de particulier à mentionner.

Maison communale : un montant de CHF 35'000.-- est prévu pour la rénovation d'un second appartement, après celui rénové durant l'hiver 2018-2019.

Bâtiment de la Poste : revenu proche des comptes 2018. La rénovation de la salle de bains d'un des appartements s'avère nécessaire.

Pavillon Lac : la hausse des charges d'électricité se poursuit, au vu des surfaces utilisées par les bureaux de l'AJET et l'extension de l'UAPE.

Ecole : en ligne avec les comptes 2018. Imputation interne en augmentation au vu de l'extension des heures d'ouverture de l'UAPE.

Centre communal : au niveau de l'entretien, plusieurs entreprises ont été mandatées pour étudier le remplacement de la paroi mobile entre le foyer et la salle de sport mais le choix de l'une d'entre elles n'est pas encore finalisé. Un montant de CHF 50'000.-- est prévu pour cette réalisation.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
<b>4. Travaux</b>	<b>-323'963</b>	<b>-293'027</b>	<b>-30'936</b>	<b>-331'546</b>	<b>-266'961</b>

'Routes et chemins' : Entretien : la rénovation de l'éclairage public se poursuit pour un montant d'environ CHF 26'000.-- et l'entretien prévu de l'avenue de Péguey se monte à CHF 25'000.--.

Le compte 45 'Ordures ménagères' est équilibré par prélèvement budgété au fonds de réserve spécifique pour CHF 27'520.-- . La taxe déchets est maintenue à CHF 90.-- HT.

Le compte 46 'Réseau d'égouts et d'épuration' : Une partie de la facturation est prise en charge par la commune, de manière à amortir sur quelques années le solde de la réserve épuration figurant au Bilan. Le prélèvement prévu pour 2020 est d'environ CHF 100'000.-- . Pour rappel, la réserve (avant prélèvement 2019) s'élève à CHF 318'800.-- environ.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
<b>5. Instruct. publique</b>	<b>-831'443</b>	<b>-783'364</b>	<b>-48'079</b>	<b>-708'489</b>	<b>-684'983</b>

L'augmentation de charges de ce poste est essentiellement dû à l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement primaire (+ 23%). Ces charges sont réparties entre les communes pour 50 % en proportion de la population et pour 50 % en proportion du nombre d'élèves.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
<b>6. Police</b>	<b>-360'400</b>	<b>-368'302</b>	<b>7'902</b>	<b>-338'968</b>	<b>-42'724</b>

Rien de particulier à mentionner pour ces postes.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart	Cptes 2018	Cptes 2017
<b>7. Sécurité sociale</b>	<b>-2'301'821</b>	<b>-2'602'513</b>	<b>300'692</b>	<b>-2'132'517</b>	<b>-2'185'165</b>

71 Service social : ce poste a doublé en 5 ans. Il s'explique notamment par l'augmentation de l'offre proposée par l'AJET. Le coût par enfant pour la Commune est actuellement d'environ CHF 5'000.-- .

72 Prévoyance sociale : les acomptes prévus pour la part de la facture sociale versée au Canton sont basés sur les comptes 2018. Ils sont en phase avec les impôts budgétés.

### **C. Conclusion**

Le Budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 771'283.-- .

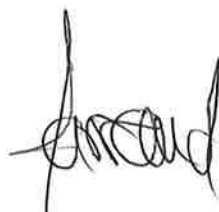
Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis**

- Vu** le préavis municipal N° 5/19 – Budget 2020
- Ouï** le rapport de la commission des finances
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide** d'approuver le préavis municipal N° 5/19 relatif au Budget 2020 de la bourse communale,

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**



**Alain BARRAUD**  
Syndic



**Nathalie AGIER**  
Secrétaire communale rpl.

- Budget 2020 de la Commune de Chavannes-de-Bogis